

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 17

Présents 10

Votants 13

Date de convocation : le 27 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le 5 du mois d'avril à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS M. Philippe BLOCK, Mme Sylvie LAVERGNE, M Jérémy DUMEAU, M Raymond RIBES, M Xavier MUSSOTTE

POUVOIRS : Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK , M. Franck COUETTE COSSE donne pouvoir à M. Mathias LOUIS, M. Guillaume LAHAYE donne pouvoir à Mme Anne Marie PENEAU, ,

ABSENT : Mme Catherine MARCHAL, M Jean Hugues DUFOUR, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY

Secrétaire de séance : M Joël Dubourg

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018

Le procès verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D 25: *Vote des taxes*
- D 26 : *Vote du budget de la commune*
- D 27 : *Vote du budget de l'assainissement*
- D 28 : *Désignation des jurés d'assise*
- D 29 : *Budget assainissement : effacement de dettes*
- D 30 : *Budget communal : effacement de dettes*

D 25 OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, propose de maintenir les taux votés en 2017.

TAXES	POUR MEMOIRE TAUX 2017	TAUX 2018
TAXE D'HABITATION	9.37	9.37
TAXE BATI	17.28	17.28
TAXE NON BATI	70.82	70.82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux inscrits ci-dessus.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 26 OBJET : VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathias Louis, adjoint aux finances, pour qu'il présente le budget 2018.

Dépense de fonctionnement :

Le chapitre 11 s'élève à 469 800 euros.

Ce chapitre est un peu en baisse notamment du fait de l'arrêt des TAP à la prochaine rentrée, et également du fait qu'il y aura moins de formations payantes pour les agents en 2018.

Le chapitre 12, charges de personnel s'élève à 602 500 euros. On constate dans ce chapitre, une baisse significative du poste des emplois d'avenir. Ce dispositif n'a en effet pas été renouvelé.

Chapitre 14 : 1349 euros : correspond à l'attribution de compensation reversée à la CDC

Chapitre 22 : dépenses imprévues : 65 893 euros

Chapitre 23 : virement à la section d'investissement : 195 176 euros

Chapitre 042 : amortissements : 119 122 euros

Chapitre 65 : 174 620 euros : le montant des indemnités aux élus est identique à celui de 2017 soit 52 200 euros ; la participation au SDIS de la Gironde est de 35 770 euros ; le montant des subventions versées aux associations est identique à 2017 soit 33 500 euros

Chapitre 66 : intérêts des emprunts : 76 499 euros

Le montant total des dépenses s'élève à 1 709 959 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : le résultat d'exploitation reporté s'élève à 528 252.67 euros

Chapitre 013 : remboursements sur rémunération du personnel : 5000 euros : cela correspond aux remboursements des assurances en cas d'absence prolongée du personnel

Chapitre 70 : vente de produits, prestations de services... : 112 250.33 euros : cela correspond aux produits des concessions au cimetière mais aussi aux recettes du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire (75 000 euros), et au remboursement par le budget assainissement de la mise à disposition du personnel pour 35 500 euros.

Chapitre 73 : impôts et taxes : 750 380 euros : la commune attend 667 205 euros de taxes foncières et d'habitation conformément aux taux votés ; 31 075 euros de FNGIR ; 24 000 euros de taxe sur la consommation d'électricité ; et 28 000 euros de taxe additionnelle sur les droits de mutation

Chapitre 74 : dotations et participations : 300 176 euros : au moment de l'élaboration du budget, les dotations n'étaient pas connues ; ce sont donc des estimations qui ont été notées ; chiffres de 2017 avec une baisse de 8% ; le conseil municipal prendra des décisions modificatives pour inscrire les bons chiffres.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 10 900 euros : cela correspond aux loyers de la Calandreta, de la poste, et la location de la salle Bastard

Le montant total des recettes s'élève à 1 709 959 euros.

Monsieur le Maire a le plaisir de confirmer que le montant des subventions versées aux associations pourra être maintenu, malgré les augmentations de frais assumées par la commune. Cela est très important à ses yeux car les associations sont très importantes pour le dynamisme du village. Il compte beaucoup sur elles.

Il ajoute que tous ces chiffres ont été validés par la perception..

Dépenses d'investissement :

Opération 123 : acquisition de matériel de bureau : 6 050 euros pour l'achat des logiciels et le remplacement d'un poste

Opération 169 : 7 000 euros pour l'achat de matériel pour les services techniques

Opération 190 : 89 900 euros pour la réfection complète de la toiture de la mairie

Opération 192 : 23 000 euros pour des travaux de peinture aux écoles, la réalisation d'une rampe d'accès et l'abaissement des plafonds

Opération 214 : 500 euros pour faire des plantations

Opération 217 : 1 500 euros pour des travaux de protection incendie

Opération 225 : 1 000 euros pour des travaux divers

Opération 226 : 9 700 euros pour la réalisation de la peinture du dojo

Opération 227 : 2 800 euros pour divers équipement dans la cours du groupe scolaire

Opération 230 : 6 000 euros pour le remplacement du four

Opération 233 : 4 000 euros pour l'achat de panneaux divers et notamment la réalisation des panneaux d'entrée de bourg

Opération 234 : 15 000 euros pour les travaux d'électricité à l'Eglise

Opération 235 : 8 211 euros pour le changement des luminaires rue du stade, et l'éclairage du parking du stade

Opération 239 : 4 500 euros pour des travaux sur le réseau pluvial

Opération 246 : 9 000 euros pour le remplacement du sol du gymnase

Opération 252 : 9 345 euros pour la réalisation de plantations au parking du stade, et 13 000 euros pour la finalisation des travaux

Opération 253 : 174 000 euros pour les travaux de réalisation du cabinet médical

ONA : 7 259 euros pour la participation de la commune à la réalisation du rond point d'accès à la caserne des pompiers de Béguey.

Le montant des dépenses d'investissement est de 925 677 euros auxquels il faut ajouter 128 238 euros de restes à réaliser

Recettes d'investissement :

Opération 190 : 16 485 euros de DETR pour la toiture de la mairie

Opération 234 : 3 000 euros de dons supplémentaire pour l'orgue

Opération 253 : 14 000 euros de FDAEC et 10 956 euros de DETR pour le cabinet médical

OPFI : 797 011 euros dont 195 176 euros de virement de la section d'exploitation et 162 180.40 euros de FCTVA

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 841 452 euros auxquels il faut ajouter 212 463 euros de restes à réaliser.

Monsieur le maire insiste sur le fait que la commune va dépenser cette année plus de 50 000 euros en faveur du SDIS : 35 000 euros de participation au fonctionnement, plus de 7 000 euros pour le rond point d'accès à la caserne et plus de 10 000 euros d'emprunts (pendant 15 ans) pour le financement de la nouvelle caserne. Ce service essentiel n'est pas gratuit.

Il ajoute qu'il a été nécessaire cette année de puiser un peu sur l'excédent afin financer le cabinet médical. La restauration de l'aile gauche de la mairie sur les prochaines années va nécessiter un certain nombre de fonds ; c'est pourquoi cette année il a été décidé de ne pas faire de nouvel emprunt, et d'autofinancer le cabinet médical.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune essaie de continuer à faire un maximum d'investissements sans augmenter les impôts. Il rappelle qu'il n'y a eu qu'une augmentation de 1% en 13 ans. Les barsacais ont donc fait des économies.

Monsieur le Maire remercie Monsieur l'adjoint aux finances pour le travail réalisé.

Pour terminer il précise que l'année prochaine il faudra prévoir le financement de la reprise de la compétence voirie. En effet la CDC n'a plus les moyens d'assumer cette compétence. Selon les calculs avancés, elle ne pourrait faire que 150 m de voirie par commune et par mandat. Cela n'est pas suffisant, notamment à Barsac où le linéaire de voirie est extrêmement important.

Monsieur le Maire soumet ensuite le budget au vote de l'assemblée. Il rappelle les montants de chaque section :

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 709 959.00 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 053 915.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2018 de la Commune

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 27 OBJET : VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint aux finances présente les grands axes du budget de l'assainissement :

La section d'exploitation est équilibrée 454 088 €

En dépenses, le chapitre 011 s'élève à 59 900 euros. La légère augmentation par rapport à 2017 s'explique par la prévision du nettoyage d'une partie du réseau.

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 36 500 euros

Chapitre 014 : reversement de la redevance de modernisation à l'agence de l'eau : 15 740 euros

Chapitre 022 : dépenses imprévues : 10 810.70 euros

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 120 000 euros

Chapitre 042 : amortissements : 138 663.30 euros

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 21 000 euros, notamment pour faire face aux admissions en non valeur

Chapitre 66 : charges financières : 51 324 euros

En recettes :

Chapitre 002 : 140 977.53 euros d'excédent d'exploitation reporté

Chapitre 042 : opérations d'ordre : 52 086 euros

Chapitre 70 : ventes de produits : il est prévu 5 000 euros de nouveaux branchements et 240 000 euros de redevance.

La section d'investissement est équilibrée à 358 892 €

En dépense :

Opération 11 : extension de réseaux divers : 10 000 euros pour des nouveaux branchements

Opération 18 : station d'épuration : 6 500 euros pour le déplacement du préleveur

Opération 24 : postes de relevage : 10 000 euros pour divers travaux

Opération 25 : assainissement du haut Barsac : 188 739 euros

En recettes :

On note notamment 100 228.70 euros d'excédent d'investissement reporté

120 000 euros de virement de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire affirme qu'il est possible de se féliciter par rapport à ce budget car en 2014 et 2015 il a été nécessaire de faire un choix douloureux d'augmenter le montant de la redevance. Une augmentation sur 3 ans avait été prévue. Il n'a été nécessaire de le faire que sur 2 ans. Cela n'a pas été fait de gaité de cœur car les élus sont également des barsacais.

Le budget de 2018 va permettre d'entamer la réflexion pour l'extension du réseau vers le haut Barsac. Cela n'est pas évident car la commune ne perçoit plus de subventions. Monsieur le Maire dit qu'il est souvent sollicité par des administrés pour obtenir le tout à l'égout. Il ne les oublie pas mais il n'est pas possible de tout faire. Il faudrait 1 800 000 euros pour raccorder tout le village. A ce jour ce budget n'est pas disponible. Il rappelle en outre que l'équilibre de ce budget doit respecter le principe du pollueur payeur. Le dossier de l'assainissement est un dossier difficile pour toutes les communes à un moment ou à un autre du fait des budgets que cela nécessite.

Monsieur Dubourg ajoute que les administrés doivent faire attention à ce qu'ils jettent dans le réseau. Régulièrement le réseau est bouché par des déchets qui n'ont rien à faire en principe dans le réseau et cela coûte cher de faire intervenir les vidangeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2018 du service communal de l'assainissement

- par chapitre en fonctionnement
- par opération en investissement

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 28 OBJET : JURÉS D'ASSISES 2019 –TIRAGE AU SORT POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978, de la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 et du décret n° 2011-1271 du 12 octobre 2011, il doit être procédé chaque année au renouvellement des jurés à inscrire sur la liste du Jury criminel de la Gironde.

La liste préparatoire est à transmettre au Greffe de la Cour d'Appel de la Gironde avant le 15 juin 2018. Selon l'arrêté préfectoral du 23 mars 2018, le Conseil municipal de Barsac doit procéder au tirage au sort public de six personnes inscrites sur les listes électorales de Barsac et de Pujols sur Ciron. Les 3 premières personnes seront tirées sur les listes de Barsac, les 3 suivantes seront tirées sur celles de Pujols sur Ciron.

Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, c'est-à-dire être **nées avant le 1er janvier 1996**. Au court du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Certaines conditions peuvent dispenser les personnes tirées au sort sous réserve qu'elles en fassent la demande écrite auprès du Président de la Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises de la Gironde : les personnes âgées de plus de 70 ans, ou n'ayant pas leur résidence principale dans le Département où siège la Cour d'Assises, ainsi que celles qui évoquent un motif grave reconnu par la Commission. M. le Maire procède au tirage au sort de la liste préparatoire suivant le numéro d'inscription des listes électorales :

N° BUREAU/ ELECTEUR BARSAC	NOM	Prénom	Date naissance	de	Lieu de naissance	Adresse
N°827	Sourget	Thérèse	06/07/1948		St pierre de Mons	45 rue de la tour de Mercadet 33720 Barsac

N°421	Garrigou	Robert	29/05/1929	Illats	17 le grand Carrethey Est 33720 Barsac
N° 321	Dubourdieu	Pierre	27/08/1923	Illats	10 Gravas 33720 Barsac
N° BUREAU/ ELECTEUR Pujols/ciron	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
N°243	Gervasoni	Alain	26/03/1969	Auxonne	335 Route de Tursan 33210 Pujols sur Ciron
N°417	Pasdois	Claude	12/06/1948	Jusigny sur orge	350 route de Lassale 33210 Pujols sur Ciron
N°559	Verge	Evelyne	30/03/1959	Bordeaux	416 route de Lassale 33210 Pujols sur Ciron

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 29 OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE LA DETTE

Monsieur le Maire informe que la commission de surendettement s'est réunie et a effacé la dette de deux administrés : l'un pour un montant de 12.78 euros (12 euros HT, TVA à 7%) et l'autre pour un montant de 49.39 euros (44.9 euros HT, TVA à 10%). La commune doit suivre cette décision. La somme de 62.17 euros sera prélevée sur l'article 6542 du budget assainissement.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 30 OBJET : BUDGET COMMUNAL : EFFACEMENT DE LA DETTE

Monsieur le Maire informe que la commission de surendettement s'est réunie et a effacé la dette de deux administrés : l'un pour un montant de 89.90 euros et l'autre pour un montant de 61.20 euros. La commune doit suivre cette décision. La somme de 151.10 euros sera prélevée sur l'article 6542 du budget communal.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47